Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-12
Approbation du Procès Verbal du CA du 3 juin 2021

Le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-Noël RIEFFEL, Président par intérim, en date du treize septembre deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET - Région Centre-Val de Loire
Anne BESNIER - Région Centre-Val de Loire
Rémi POINTEREAU - Région Centre-Val de Loire
David JACQUET - Région Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL - Direction régionale OFB
Marc DE MARIA - Direction régionale OFB
Marine COLOMBEY - Direction régionale OFB
Thérèse PLACE - DREAL Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL - DRAAF Centre-Val de Loire
Marie-Line CIRRE - Département du Cher
Gilles CLÉMENT - Communauté de Communes Grand Chambord
Betsabée HAAS - Tours Métropole
Christophe POUPAT- Office National des Forêts
Frédéric ARCHAUX - INRAE
Benjamin VIRELY - Personnel ARB
Michel PRÉVOST - CEN Centre-Val de Loire
Guy JANVROT - FNE Centre-Val de Loire
Cyril MAURER - Fédération des Maisons de Loire
Henry FRÉMONT - Chambre régionale d'agriculture
Alain MACHENIN - FRC Centre-Val de Loire
Isabelle PAROT - Fédération de pêche Centre-Val de Loire
Marie-Thérèse FLEURY - CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND - ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE - ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT - ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU - ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER - ARB Centre-Val de Loire
Thomas DUPONT - Région Centre-Val de Loire
Lucile FILIPIAK - FNE Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT - Graine Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER - CESER
Pierre-Loup DEVOS - Paierie régionale

POUVOIRS

Néant

22 administrateurs votants présents et 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

****

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,
VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 3 juin 2021 transmis aux membres du CA,

Décide
20 voix « pour », 2 abstentions

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 JUIN 2021

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire
Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire
Joël CROTTÉ, Région Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord
Capucine FEDRIGO, Ville d'Orléans
Annick GOMBERT, PNR Brenne
Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire
Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE, DREAL Centre-Val de Loire
Caroline SAMYN, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE
Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Michel PREVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire
Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Fanny PIDOUX, Région Centre-Val de Loire
Alix TERY-VERBE, Région Centre-Val de Loire
Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire
Charles de GEVIGNEY, Région Centre-Val de Loire
Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité
Samuel SEMPÉ, Office français de la biodiversité
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
Jean-Claude MORIN, Département du Cher
Ghislaine de BENGY, Département du Cher
Patrice BOIRON, PNR Brenne
Gilles CLEMENT, Communauté de communes Grand Chambord
Emmanuel DENIS, Tours Métropole Val de Loire
Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans
Christophe POUPAT, Office National des Forêts
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière
Anne VAÇULIK, Préfecture – SGAR

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Céline CERVEK, Chambre Régionale d'Agriculture
Clémence LEBLANC, Région Centre-Val de Loire
Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir
Estelle MENAGER, Département d'Eure-et-Loir
Géraud DE SAINT ALBIN, Région Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER, CESER
Mathilde DE CAQUERAY, Graine Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT, Graine Centre-Val de Loire
Lucile FILIPIAK, FNE Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU, URCPIE Centre-Val de Loire
Jean-Loup DEVOS, Payeur régional
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, URCPIE, donne pouvoir à Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire

24 présents ; 23 votants ; 1 pouvoir.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2021

Délibération

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.
24 voix « pour ».

2. Gestion administrative et juridique

2.1. Budget 2020

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ARB est tenue d'établir, en fin d'exercice, son compte administratif, lequel retranscrit l'exécution du budget prévisionnel et de ses modifications.
Le Payeur régional établit, pour sa part, le compte de gestion comportant le compte de résultat pour l'exercice, ainsi que le bilan.
Le compte administratif doit être en conformité avec le compte de gestion et ces deux comptes doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'établissement.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif, chacun des deux comptes devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

2.1.1. Compte de gestion 2020

Délibération

Le Compte de gestion 2020, établi par le Payeur régional, est présenté en annexe 2 ; il est conforme au Compte administratif 2020 de l'Agence.

Le compte de gestion 2020 de l'ARB Centre-Val de Loire présenté est approuvé à l'unanimité.
24 voix « pour ».

2.1.2. Compte administratif 2020

Délibération

Les tableaux simplifiés du compte administratif 2020 de l'ARB, en investissement et en fonctionnement sont présentés ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Investissement

A - SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00 €	420,00 €				
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00 €	420,00 €				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 919,74 €	4 749,65 €				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 751,07 €	4 749,65 €				
2184	Mobilier	7 168,67 €	0,00 €				
27	Autres immobilisations financières	500,00 €	0,00 €				
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00 €	0,00 €				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 919,74 €	5 169,65 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 376,64 €	3 376,64 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
139	Subvention d'investissement transféré au compte de résultat			040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 728,51 €	8 605,03 €
13912	Subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables (Région)	3 376,64 €	3 376,64 €	280	Amortissements des immobilisations incorporelles		
				28051	Concessions et droits similaires	2 932,68 €	2 906,40 €
				281	Amortissements des immobilisations corporelles		
				28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 225,75 €	4 225,75 €
				28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 214,64 €	1 214,64 €
				28184	Mobilier	355,44 €	258,24 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 376,64 €	3 376,64 €		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 728,51 €	8 605,03 €
001	SOLDE D'EXCECUTION REPORTE			001	SOLDE D'EXCECUTION REPORTE	7 567,87 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 296,38 €	8 546,29 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 296,38 €	8 605,03 €

En 2020, l'ARB a réalisé 5 169,65 € de dépenses réelles d'investissement contre 12 919,74 € de prévisions.
L'enveloppe votée pour l'achat de mobilier en cas de besoin n'a pas été mobilisée. En revanche celle concernant l'acquisition de matériel informatique a été dépassée de 1000 € du fait de l'acquisition d'un poste informatique pour le renfort sur le projet de Portail de la biodiversité. Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses d'investissement s'élève à 8 546,29 €.
Côté recettes d'investissement, l'ARB a perçu 0 € en opérations réelles conformément aux prévisions. Cumulées aux opérations d'ordre, et du fait d'un virement entre sections, les recettes s'élèvent ainsi à 8 605,03€.

De ce fait, la section d'investissement dégage un résultat de + 58,74 € pour l'exercice 2020. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2019 d'un montant de 7 567,87 €, la section d'investissement dégage ainsi un excédent cumulé de 7 626,61 € à la clôture de l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES

DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**449 656,67 €**	**271 209,61 €**	**013**	**ATTENUATIONS DE CHARGES**	**8 000,00 €**	**11 741,54 €**
6042	Achats de prestations de services	140 250,00 €	52 568,82 €	6419	Remboursements sur rémunération	8 000,00 €	10 940,54 €
60611	Eau et assainissement	600,00 €	253,26 €	6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	801,00 €
60612	Énergie - électricité	10 000,00 €	6 905,95 €				
60613	Chauffage urbain	3 500,00 €	3 494,18 €	**74**	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET**	**577 500,00 €**	**580 850,00 €**
60622	Carburants	800,00 €	0,00 €	74718	Autres	265 000,00 €	265 000,00 €
60632	Fournitures petits équipements	1 510,00 €	1 818,55 €	7472	Régions	280 000,00 €	282 500,00 €
6064	Fournitures administratives	1 200,00 €	1 233,81 €	7478	Autres organismes	32 500,00 €	33 350,00 €
6132	Locations immobilières	116 000,00 €	117 596,63 €				
6135	Locations mobilières	4 000,00 €	574,74 €				
614	Charges locatives et de copropriété	6 500,00 €	5 200,00 €	**75**	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**94 510,00 €**	**86 638,14 €**
6156	Maintenance	7 300,00 €	5 224,42 €	752	Revenus des immeubles	94 500,00 €	85 483,80 €
6161	Assurances mutirisques	1 500,00 €	2 162,88 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €	1 154,34 €
6168	Autres primes d'assurances	500,00 €	0,00 €				
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00 €	368,85 €				
6188	Autres frais divers	1 050,00 €	2 693,45 €	**77**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS**	**- €**	**2 857,62 €**
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00 €	0,00 €				
6228	Divers	60 046,67 €	1 134,00 €				
6236	Catalogues, imprimés et publications	19 800,00 €	15 867,90 €				
6251	Voyages déplacements et missions	6 000,00 €	3 951,97 €				
6257	Réceptions	6 500,00 €	962,25 €				
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	3 128,43 €				
6262	Frais de télécommunication	1 600,00 €	7 918,44 €				
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00 €	5 123,08 €				
63512	Taxe foncière	17 000,00 €	16 400,00 €				
63513	Taxe d'habitation	35 000,00 €	16 628,00 €				
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**269 830,00 €**	**269 702,25 €**				
6331	Versement de transport	1 000,00 €	819,00 €				
6332	Cotisations versées au FNAL	200,00 €	178,00 €				
6336	Cotisations CNFPT et Centres de Gestion	3 100,00 €	2 957,89 €				
64111	Rémunération principale personnel titulaire	36 900,00 €	35 266,83 €				
64118	Autres indemnités (titulaires)	18 000,00 €	17 453,32 €				
64131	Rémunérations personnel contractuel	138 400,00 €	142 036,83 €				
64138	Autres indemnités (contractuels)	630,00 €	300,00 €				
6451	Cotisations URSSAF	47 400,00 €	48 321,84 €				
6453	Cotisations caisses de retraite	18 200,00 €	16 551,54 €				
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 400,00 €	5 767,00 €				
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00 €	50,00 €				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**10,00 €**	**3,14 €**				
65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €	3,14 €				
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**						
6811	Dotations amortissements immob incorporelles et corporelles						
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**94 000,00 €**	**0,00**				
022	Dépenses imprévues	94 000,00 €	0,00 €				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**813 496,67 €**	**540 915,00 €**		**TOTAL DES RECETTES REELLES**	**680 010,00 €**	**682 087,30 €**

OPERATIONS D'ORDRE

Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
023	**VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**			**042**	**OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**	**3 376,64 €**	**3 376,64 €**
				77	Produits exceptionnels	- €	
042	**OPERATION D'ORDRE DE**	**8 728,51 €**	**8 605,03 €**	773	Mandats annulé		
68	Dotations aux amortissements et			777	Quote-part des subventions	3 376,64 €	3 376,64 €
6811	Dotations amortissements immob. corporelles et	8 728,51 €	8 605,03 €				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**8 728,51 €**	**8 605,03 €**		**TOTAL DES RECETTES D'ORDRE**	**3 376,64 €**	**3 376,64 €**
002	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**			**002**	**SOLDE D'EXCECUTION REPORTE**	**138 838,54 €**	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**822 225,18 €**	**549 520,03 €**		**TOTAL DES RECETTES DE**	**822 225,18 €**	**685 463,94 €**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 540 9[illegible] prévisions.
Les dépenses prévues pour le Portail numérique n'ont été engagées que partiellement (l'assistance à maîtrise d'ouvrage), et le marché avec le prestataire pour le développement de l'outil n'a été signé que début 2021. Les dépenses correspondantes de 65 000 € seront effectives en 2021.
Différents projets ont par ailleurs été décalés du fait du contexte sanitaire (vidéos témoignages d'acteurs, séminaire interne, identité graphique ARB et supports) et donc différentes dépenses correspondantes non réalisées en 2020.
Enfin, la taxe d'habitation 2020 n'a pu être versée, les services fiscaux l'ayant destinée à l'EcoPôle.

Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'élève à 549 520,03 €.

Côté recettes de fonctionnement, l'ARB a réalisé 682 087,30 € de recettes réelles pour 680 010 € de prévisions. Cumulées aux opérations d'ordre, les recettes s'élèvent ainsi à 685 463,94 €.

De ce fait, la section de fonctionnement dégage un résultat de 135 943,91 €. En tenant compte du solde d'exécution reporté de 2019 d'un montant de 138 838,54 €, la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent cumulé de 274 782,45 € à la clôture de l'exercice 2020.

Par ailleurs, conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.
Vous trouverez en annexe 3 le tableau des effectifs au 31/12/2020.

L'agence n'est pas encore entrée dans son fonctionnement courant. Un emploi supplémentaire apparaitra au compte administratif 2021. Parmi les dépenses de fontionnement, il convient de distinguer les dépenses générales des dépenses de prestations de services qui relèvent de l'ingénierie de projets. À noter également que, dans les années à venir, s'ajoutera la rémunération du Directeur.

Le compte administratif 2020 de l'ARB Centre-Val de Loire et le tableau des effectifs au 01.01.2021 sont approuvés à l'unanimité.
24 voix « pour ».

2.1.3. Affectation du résultat 2020

Délibération

Compte-tenu du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020, les résultats de clôture de l'exercice 2020 s'établissent ainsi :

Résultats ARB 2020	
Fonctionnement :	
Dépenses (a)	549 520,03 €
Recettes (b)	685 463,94 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	135 943,91 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	138 838,54 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	**274 782,45 €**
Investissement :	
Dépenses (a)	8 546,29 €
Recettes (b)	8 605,03 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Résultat d'investissement (c) = (b-a)	
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	7 567,87 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	**7 626,61 €**
Résultat 2020 :	
Excédent de fonctionnement	135 943,91 €
Excédent d'investissement	58,74 €
Solde global de clôture	**136 002,65 €**

Il vous est proposé :

- de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 à hauteur de 135 943,94 € ;
- de constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2020 à hauteur de 58,74 € ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») ;
- d'affecter le résultat d'investissement au financement de la section d'investissement (compte 001 « excédents d'investissement reportés »).

L'affectation du résultat 2020 de l'ARB Centre-Val de Loire telle que présentée est approuvée à l'unanimité.
24 voix « pour ».

2.2. Rapport d'activités 2020

Délibération

Conformément aux statuts de l'Agence, le conseil d'administration délibère sur le rapport d'activité. Le rapport d'activité 2020, communiqué avec le mémo, fait l'objet d'une présentation dans ses grandes lignes en séance.

Ce document propose une rétrospective des temps forts et des activités structurantes de la vie de l'Agence, présentés selon les axes de la stratégie pluriannuelle 2019-2022. Y a été intégré la prise de parole d'un membre, le Cen cette année, et la prise de parole d'un élu, le Maire de la Celle (18), commune reconnue Territoire engagé pour la nature. Des ajustements de forme sont encore à apporter à la maquette avant publication et impression du rapport final.

Le rapport d'activité 2020 de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé à l'unanimité.
24 voix « pour ».

2.3. Budget supplémentaire 2021

Délibération

Le budget supplémentaire 2021 proposé, selon la balance ci-après, a vocation à pouvoir :

- intégrer le résultat de l'exercice 2020 ;
- apporter des compléments/ajustements en investissement et en fonctionnement ;
- réaffecter des dépenses entre comptes sur conseil du Payeur régional.

Vous trouverez en annexe 4 le tableau présentant les montants complets du budget primitif, du budget supplémentaire, et les totaux BP + BS.

En section de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

En dépenses :

- **diminuer les crédits du compte 6042** (achat de prestations de services) **de 101 950 €** pour réaffecter ce montant, sur conseils du Payeur, dans les différents comptes suivants :
  - 2051 : Concessions et droits similaires (création du portail biodiversité, réalisation de vidéos, infographie vadémécum « des mots pour convaincre »...) pour un total de 60 000 €
  - 6156 : Maintenance (maintenance informatique, logiciels, sites internet...) pour un total de 4 650 €
  - 6188 : Autres frais divers (prestations pour l'hébergement de sites internet ou d'adhésion à des structures supports...) pour un total de 9 700 €
  - 6236 : Catalogues publicité et imprimés (frais d'utilisation du photocopieur) pour un total de 1 500 €
  - Ouvrir des crédits au compte 6288 (Autres services extérieurs) à hauteur de 26 100 € pour y affecter notamment les dépenses d'animation ou d'accompagnement de projets réalisés par un prestataire extérieur.
- **augmenter les crédits du compte 6156** (maintenance) **de 7 250 €**, dont 4 650 € réaffectés et 2 600 € pour la maintenance du Portail de la biodiversité.
- **augmenter les crédits du compte 6168** (autres primes d'assurance) **de 9 200 €** pour les primes 2020 (de août à décembre) et 2021 (année complète) de l'assurance statutaire SOFAXIS.
- **augmenter les crédits du compte 6188** (autres frais divers) **de 9 752 €** pour réaffectation des dépenses.
- **augmenter les crédits du compte 6228** (divers) **de 22 650 € pour** des charges à caractère général non prévues initialement.
- **augmenter les crédits du compte 6236** (catalogues, imprimés et publications) **de 3 500 €** dont 1 500 € de réaffectation, pour l'impression de supports de communication.
- **Ouvrir des crédits du compte 6288** (autres services extérieurs) **de 26 100 €** pour la réaffectation de dépenses d'animation et d'accompagnement par des prestataires extérieurs.
- **augmenter les crédits du compte 6351** (taxe d'habitation) **de 17 000 €** pour le règlement de la taxe d'habitation 2020 établie à l'ordre de l'EcoPôle et rééditée en 2021 à l'ARB.
- **augmenter les crédits du compte 022** (dépenses imprévues) **de 25 000 €**
- **inscrire 117 441,26 € au compte 023 (virement à la section d'investissement)** pour les besoins d'investissement

En recettes :

- **inscrire 135 943,91 € au compte 002 (solde d'exécution reporté)** conformément au résultat 2020 constaté.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	BS 2021	Nature	BS 2021
011 Charges à caractère général	-6 497,35 €		
6042 Achats de prestations de services	-101 950,00 €		
6156 Maintenance	7 250,00 €		
6168 Assurances autres	9 200,00 €		
6188 Autres frais divers	9 752,00 €		
6228 Divers	22 650,65 €		
6236 Catalogues, imprimés et publications	3 500,00 €		
6288 Autres services extérieurs	26 100,00 €		
63513 Taxe d'habitation	17 000,00 €		
022 Dépenses imprévues	25 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES RELLES	18 502,65 €	TOTAL DES RECETTES RELLES	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	BS 2021	Nature	BS 2021
023 Virement de la section d'investissement	117 441,26 €		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	117 441,26 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00 €
002 Solde d'exécution reporté	0,00 €	002 Solde d'exécution reporté	135 943,91 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	135 943,91 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	135 943,91 €

En section d'investissement :

En dépenses :

- **augmenter les crédits du compte 2051** (concessions et droits similaires) **de 88 500 €** (60 000 € réaffectés et 28 500 € pour l'achat de logiciels - création d'une base contacts partagée, gestion de projets - et achat d'une banque de photographies).
- **augmenter les crédits du compte 2183** (matériel de bureau et informatique) **de 5 000 €** pour équiper la salle de réunion d'un système de visioconférence.
- **augmenter les crédits du compte 2184** (mobilier) **de 4 000 €** pour l'achat de chaises de bureau ergonomiques suite notamment aux recommandations de la médecine du travail.
- **ouvrir des crédits au compte 020** (dépenses immobilisation imprévues) à hauteur **de 20 000 €** en prévision de dépenses urgentes non inscrites.

En recettes :

- **inscrire 117 441,26 € au compte 021** (virement de la section de fonctionnement)
- **inscrire 58,74 € au compte 001 (solde d'exécution reporté)** conformément au résultat 2020 constaté

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

A - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	BS 2021	Nature	BS 2021
20 Immobilisations incorporelles			
2051 Concessions et droits similaires	88 500,00 €		
21 Immobilisations corporelles			
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €		
2184 Mobilier	4 000,00 €		
020 Dépenses immobilisation imprévues	20 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	117 500,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	BS 2021	Nature	BS 2021
		021 Virement de la section de fonctionnement	117 441,26 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	117 441,26 €
001 Solde d'exécution reporté	0,00 €	001 Solde d'exécution reporté	58,74 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	117 500,00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	117 500,00 €

Il vous est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2021 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté ci-dessus.

Le budget supplémentaire 2021 de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé à l'unanimité.
24 voix « pour ».

2.4. Modification statutaire

Information

Comme annoncé lors du conseil d'administration du 16 février dernier, une modification des statuts est proposée concernant quelques révisions suite à la création de l'OFB (fusion ONCFS/AFB).

Conformément à l'article 26 des statuts de l'Agence, toute modification statutaire nécessite une délibération concordante des membres de l'établissement mentionnés à l'article 1 (Région Centre Val de Loire, Office français de la biodiversité, Etat, Département du Cher, Département de l'Eure et Loir). Un arrêté du représentant de l'Etat approuve ensuite la décision de modification des statuts.

Cette modification dont vous trouverez la formalisation en annexe 5 porte sur les points suivants :

- remplacement de « l'AFB » par « l'OFB » ;
- suppression de la mention ONCFS dont le siège au conseil d'administration revient à l'OFB ;
- augmentation de la dotation statutaire de l'OFB pour la porter au même niveau que celles allouées aux autres ARB créées (soit 300 000 €).

3. Programme d'actions

3.1. Feuille de route 2021 : avancée des projets d'actualité

Information

Axe 1 : Accompagner les acteurs dans les territoires

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Territoire engagé pour la nature (TEN)

13 nouvelles collectivités viennent d'être reconnues (soulignées dans la liste), portant le total en région à 24 lauréats dont voici la liste :

- Cher : Boulleret (1 436 hab), Châtost (980 hab), La Celle (350 hab), Marçais (293 hab), Touchay (262 hab), Saint-Martin d'Auxigny (2 407 hab) et Saint-Vitte (134 hab)
- Eure-et-Loir : Luisant (6 557 hab) et agglomération de Chartes Métropole (132 375 hab)
- Indre : Luçay-le-Mâle (1 355 hab)
- Indre-et-Loire : Ballan-Miré (7 975 hab), Chambray-lès-Tours (11 548 hab), Épeigné-les-Bois (423 abs), Monnaie (4 800 hab) et Tours (135 787 hab)
- Loir-et-Cher : Cheverny (929 hab) et Mesland (570 hab)
- Loiret : Boigny-sur-Bionne (2 179 hab), Ingré (9 284 hab), Marigny-les-Usages (1 800 hab), Olivet (22 327 hab), Saint-Germain-des-Prés (1 916 hab), Saint-Jean-de-Braye (20 376 hab) et Agglomération Montargoise et Rives du Loing (62 000 hab)

Ces lauréats bénéficient d'un accompagnement pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment via la participation à 3 ateliers qui leur sont dédiés cette année :

- L'arbre en milieu urbain (demi-journée tenue en visio le 21 avril)
- La gestion écologique des cimetières (en présentiel si les conditions le permettent – été)
- La biodiversité dans les documents d'urbanisme (demi-journée en visio – courant octobre)

Ces ateliers sont l'occasion de créer une dynamique collective entre collectivités reconnues, pour favoriser le partage d'expérience et la montée en compétence, notamment avec la participation d'experts. Les membres de l'ARB pourront éventuellement être sollicités selon les sujets des ateliers pour présenter des retours d'expérience ou des outils mis en place.

Un temps de communication est en cours d'organisation à Mesland le 10 juin prochain, dans le cadre du mois de la biodiversité. Les nouvelles collectivités reconnues s'y verront attribuer leur diplôme, et la réouverture du dépôt des candidatures à partir du 15 juin (jusqu'au 15 déc.) sera annoncée.

Un webinaire sera également proposé à la rentrée pour faire connaitre le dispositif.

Une véritable émulation autour du dispositif TEN semble émerger sur le territoire. Le dispositif commence à se structurer, notamment à travers le développement de l'accompagnement des collectivités qui s'engagent.

Animation du comité des financeurs

Le comité des financeurs a dans le contexte du Plan de relance servi de jury régional pour examiner les dossiers déposés au titre de 3 appels à projets. Il s'est réuni :

- Le 9 mars 2021 pour l'AAP DREAL - restauration écologique
  - Enveloppe régionale d'1 M€ (33 dossiers déposés dont 32 éligibles, pour 1 812 870 €)
  - ➔ Résultats nationaux attendus

- Le 19 avril 2021 pour l'AAP OFB - Atlas de la biodiversité communale (ABC)
  - Enveloppe nationale de 4 M€ (248 dossiers déposés pour 15,4 M€ sollicités)
  - 8 dossiers déposés en Centre-Val de Loire pour un montant d'aide de 526 395 €
  - ➔ Résultats nationaux attendus mi-juin

- Le 26 mai 2021 pour l'AAP OFB - MobBiodiv sur les milieux secs
  - Enveloppe nationale de 4 M€ (93 dossiers déposés pour 12 M€ sollicités)

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

- 8 dossiers déposés en Centre-Val de Loire pour un montant d'aide de 628 746 €
- 6 dossiers éligibles évalués pour un montant d'aide de 302 859 €

➔ Résultats nationaux attendus fin juin / début juille

Le comité des financeurs fonctionne bien. Il est dynamique, réactif malgré des délais parfois très contraints.
Les résultats des appels à projets ABC et Mobiodiv portés par l'OFB sont attendus d'ici l'été. Malheureusement l'enveloppe budgétaire ne pourra pas couvrir l'ensemble des projets déposés. Toutefois, une enveloppe nationale supplémentaire de 8 M€ vient d'être attribuée (4 M€ pour chacun des dispositifs).
Des remerciements collectifs sont adressés aux collègues des structures membres qui consacrent du temps à l'étude des dossiers déposés.

Axe 2 : Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

Portail de la biodiversité, rédaction des contenus et mise en ligne

La maquette du site est présentée en séance. Le travail sur les contenus est en cours d'élaboration en lien avec l'ensemble des membres de l'Agence.

Le Portail de la biodiversité à vocation à devenir une référence pour tous les acteurs régionaux et tous les types de publics. Il sera un média de partage, de valorisation et de diffusion des connaissances scientifique et techniques, des expériences des acteurs et des outils pratiques. Il vise à valoriser la biodiversité et les actions du collectif ARB sur le territoire régional. Il est pensé comme un métissage entre un site institutionnel, un webzine (magazine publié sous forme de site internet) et un centre de ressources.

Les dispositifs d'aides présentés dans le portail sont : TEN, ABC/IBC, SAFN, CREED, ATE et le catalogue des aides du Comité des financeurs. L'affichage de ces dispositifs sera aléatoire sur la page d'accueil, afin de ne pas privilégier l'un ou l'autre.

La rédaction des contenus de pages est en cours avec le collectif ARB. Des rendez-vous individuels avec chaque structure membre sont fixés pour lister les ressources existantes à indexer sur le portail.

Une formation pour pouvoir y intégrer des contenus sera proposée aux membres concernés en septembre.

La mise en ligne du portail est prévue à l'automne.

Ce projet très ambitieux est unique parmi les ARB existantes, car considéré comme trop complexe pour l'initier dans l'immédiat. Il répond parfaitement au rôle de facilitation de l'agence en permettant à n'importe quel utilisateur d'accéder aux informations qu'il recherche. Ce projet pilote fera certainement des émules auprès des autres ARB.

Programmation d'événements en septembre à l'occasion du congrès UICN

La tenue du congrès mondial de l'UICN du 3 au 11 septembre prochains à Marseille est l'occasion de mettre la biodiversité à l'honneur également dans notre région, et de communiquer sur les actions portées par les acteurs régionaux.

Une programmation est donc en cours d'organisation, avec :

- une conférence de Patrick Scheyder le 9 septembre au MOBE, en partenariat avec l'Université d'Orléans, pour un échange sur les fondements de l'écologie… qui remontent à Aristote ! L'occasion de remettre les prix du jeu-concours 2021 « Raconte-moi ta biodiversité » ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

- focus des membres de l'Agence sur le site internet de l'ARB et mise en valeur des actions de chacun à valoriser dans le cadre du congrès ;
- projet de partenariat avec le cinéma des carmes à Orléans, pour l'organisation d'un festival du film nature et environnement.

Des animations sur TEN seront également présentées au congrès de l'UICN. Les collectivités régionales ont été sollicitées et seront représentées selon différents formats (présentiels, vidéos…). Les ARB sont attendues par l'OFB national pour relayer des évènements en région et ainsi montrer la dynamique existante sur l'ensemble des territoires. C'est une opportunité pour parler biodiversité.

Défi biodiversité

La phase de concertation avec les membres et acteurs de l'EEDD sur les formats existants à valoriser (défi énergie et défi alimentation), ou de nouveaux formats à tester, est en cours.

Le test proposé par l'URCPIE est lancé début juin sur 2 communes : Richelieu dans le 37 et Levroux dans le 36. Plusieurs animations seront proposées sur l'année (lancement avec inventaires naturalistes, animation sur les espèces patrimoniales, sortie découverte de la faune nocturne, visite de jardins, concours photo, chantier participatif de clôture).

Le Graine répertorie les chantiers existants (sur tous thèmes de l'EEDD) pour ses adhérents, et élabore une charte de bonne mise en place de ces chantiers qui sera partagée le 21 juin à l'occasion de la journée d'échange « chantiers citoyens pour la nature et l'environnement ».

A noter qu'un questionnaire aux familles est en cours de partage, et qu'un second destiné aux collectivités va être réalisé et partagé.

L'ensemble de ces réflexions permettra de définir à l'automne les différents formats retenus pour les défis biodiversité. Le principe des défis biodiversité sera alors largement partagé afin d'inciter les habitants, les collectivités ou tout autre collectif à s'engager en faveur de la biodiversité, en choisissant un format qui corresponde aux capacités de chacun (temps, durée d'engagement, modalités…).

Le Graine Centre-Val de Loire propose des chantiers nature mais aussi des chantiers citoyens, dans différents domaines comme l'alimentation, l'éco-construction. Il recense également les différents chantiers existants en région et diffuse l'information auprès des partenaires et sur le site du Graine. Le 21 juin sera organisée une journée d'échanges et de partage d'expériences sur ces chantiers. Le Graine est aussi présent pour accompagner et participer à la mise en œuvre du défi biodiversité.
L'expérimentation lancée par l'URCPIE sur 2 territoires (Richelieu 37 et Levroux 36) s'organise autour des sciences participatives. Elle se déroule sur 6 mois et démarre le 5 juin. Un évènement de clôture se tiendra début novembre. Des rendez-vous réguliers seront proposés au rythme d'environ un par mois, sous forme d'inventaires participatifs, balades commentées, visites de jardins, chantiers nature… La communcation s'appuie sur les communes pour la diffusion des flyers et du communiqué de presse réalisés.

Aires terrestres éducatives (ATE) : présentation conjointe par la DR OFB et le GRAINE

Ce dispositif pédagogique testé dans quelques régions est désormais en phase de déploiement partout en France.

Dans notre région, l'existence de la CREEDD, de référentiels qualité pour les associations proposant des animations, et d'un dispositif préexistant à destination des scolaires a amené à une organisation spécifique.

Les ATE, leurs modalités de mise en œuvre dans notre région, le dispositif pédagogique de la CREEDD, et l'articulation entre ces 2 outils, seront présentés en séance conjointement par la DR OFB qui pilote le déploiement des ATE en Centre-Val de Loire, et le GRAINE qui anime la CREEDD et son dispositif pédagogique.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Le Graine Centre-Val de Loire et la DR OFB présentent les deux dispositifs pédagogiques d'éducation à l'environnement existants en région, qui seront mis en place en 2021-2022. Leur objectif est de permettre aux enseignants de sortir sur le terrain avec leur classe afin de sensibiliser leurs élèves à différentes thématiques. Les descriptifs précis de ces deux dispositifs sont détaillés dans le document diffusé en séance.
Une dotation nationale assure le financement des ATE. Le règlement de l'appel à projet devrait être communiqué prochainement. Les dossiers devront être déposés pour le mois de septembre et seront étudiés par une commission dans un délai très court afin de permettre le démarrage des projets dès octobre. Une classe engagée dans le dispositif en juin pourra interrompre son projet si celui-ci n'est pas subventionné (3200 euros par dossier). Il n'y a pas de visibilité sur le calendrier des années suivantes pour ATE, en revanche il sera identique pour la CREEDD.
Le bilan de la phase test du dispositif CREEDD menée dans le Loir-et-Cher permettra d'obtenir des retours davantage qualitatifs que quantitatifs en raison des périodes de restrictions sanitaires.
La connaissance des 2 dispositifs simultanément est intéressante pour les enseignants afin qu'ils s'engagent dans celui qui est le plus adapté à leurs capacités/attentes. Les deux dispositifs ne sont pas cumulables mais peuvent s'alterner d'une année sur l'autre pour permettre une continuité dans le travail engagé.
A ce jour, 45 écoles sont inscrites.

Programme de formation modulaire 2022
Le groupe projet modulaire a établi le programme de formation proposé pour l'année 2022. Il est présenté en séance. Outre la possibilité comme chaque année de bilans personnalisés réalisés par le Graine, la programmation proposée est la suivante :

Modules	durée
Consolider ses compétences transversales	
Réaliser des médias vidéo comme support de communication (initiation)	3 jours
Dynamiser la vie associative d'une association, développer l'engagement dans la vie bénévole	2 jours
Sécurité, réglementation et législation d'un séjour nature et d'un bivouac + Organiser et animer un séjour nature itinérant et un bivouac	3 jours
Développer ses compétences éducatives	
Accompagner les enseignants à pratiquer l'école dehors	3 jours
Méthodes et approches pédagogiques en EE + Méthodes Montessori et autres pédagogies alternatives	5 jours
Construire et préparer une animation en EE (fiche animation) + supports pédagogiques	5 jours
Comment favoriser la connexion des publics à la nature ?	2 jours
Eduquer à l'alimentation	3 jours
Acquérir ou renforcer ses savoirs naturalistes et scientifiques	
Plantes comestibles et cuisine sauvages / plantes médicinales	3 jours
Approfondissement sur les milieux ligériens – dont flore	2 jours
Reconnaissance des oiseaux par le chant	3 jours
Consolider ses connaissances sur les thèmes à enjeux	
Végétation et changement climatique : planter local, espèces adaptées au changement climatique	2 jours
Bien respecter la loi sur l'eau, dans les aménagements favorables à l'adaptation au changement climatique et à la reconquête de la biodiversité	2 jours
13 modules	**38 jours**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Les thèmes abordés rejoignent pleinement les travaux menés dans le cadre du Life Artisan sur les solutions d'adaptations fondées sur la nature : végétalisation, changement climatique, eau...

Axe 3 : Connaître et observer la biodiversité

Lancement des travaux du futur « Etat des lieux régional de la biodiversité 2022 »

Désormais réalisé tous les 5 ans comme souhaité par les copilotes de l'ORB (Région, DREAL, DR OFB), le travail de conception et de rédaction du prochain Etat des lieux régional s'engage. Son sommaire a été présenté au comité technique qui en a validé l'organisation proposée pour les contenus.

Laetitia Roger-Perrier va animer ce projet, en lien avec les copilotes et les animateurs de pôles thématiques de l'ORB, et tous acteurs régionaux dont l'apport scientifique et technique sera nécessaire. Le calendrier prévoit une publication au printemps 2022.

L'état des lieux de la biodiversité 2022 sera organisé en 3 parties :

- La biodiversité en Centre-Val de Loire,
- Enjeux et menaces sur la biodiversité,
- Agir pour protéger la biodiversité.

L'accès aux données statistiques du Ministère de l'agriculture sur les taux d'occupation des sols, qui devaient être disponibles au premier semestre 2021, est retardé, ce qui est suceptible de modifier le calendrier prévisionnel.

Axe 4 : Animer le collectif ARB

Séminaire interne « biodiversité et agriculture »

Faisant suite à une journée technique dédiée le 6 octobre 2020 (de co-construction du programme du séminaire), et à la rencontre débat d'acculturation le 19 mars 2021, le séminaire interne s'est tenu le 7 mai. Il a permis de définir différentes pistes de travail pour l'Agence et le collectif ARB, et d'envisager des coopérations à mettre en place pour conduire ces projets. Ont également été identifiées à cette occasion 6 propositions pour la future Stratégie nationale biodiversité, qui ont été partagées avec le Comité régional biodiversité (CRB) le 18 mai, et proposées au Ministère via le site dédié.

La synthèse de ces propositions a été réalisée, voir en annexe 6. Elle est présentée en séance pour échanges sur les priorités et le portage envisageable, en tenant compte de la capacité tant de l'Agence que du collectif ARB.

Les pistes d'actions sont présentées en 3 axes : celles qui pourraient relever de l'ARB, celles qui relèveraient de membres ou d'acteurs régionaux, et enfin, les pistes proposées au Ministère lors de la consultation pour la future Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB 3) .

- Parmi les pistes d'actions pouvant relever de l'ARB, la proposition de la mise en place d'un secteur test de réduction des pesticides a fait l'objet d'un développement un peu plus poussé.

Ce secteur test serait doté d'une caisse de sécurisation pour compenser les éventuelles pertes de revenus. Il constituerait une zone de pédagogie par l'exemple.

Ce projet serait extrêment fédérateur puisqu'il impliquerait, entre autres, la Chambre régionale d'agriculture, la Région, l'INRAE, FNE Centre-Val de Loire, la DRAAF, le Conservatoire d'espaces naturels, la DR OFB, les EPCI, les Pays, les syndicats de rivière, les lycées agricoles, les APNE et des experts en agronomie.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

La localisation nécessiterait de préselectionner des territoires connus pour leur motivation dans ce type de démarche. Elle devra couvrir une aire d'alimentation de captage, et disposer d'un lycée agricole.

La durée du projet sera nécessairement longue. Elle est estimée à 3 ans pour la phase de mise en place, et 2 ans minimum pour le suivi, soit 5 ans au total avant d'obtenir les premiers résultats.

Sur la question des financements, les pistes suivantes ont été évoquées : Ecophyto, FEADER, ainsi que tous les partenaires.

L'ARB aurait un rôle de pilotage du projet et porterait le poste d'animation des acteurs.

- Les pistes d'action relevant des membres ou des acteurs régionaux comprendraient, entre autres :

1) La sélection de protocoles d'observation simples et la formation à ces derniers.
2) Le déploiement d'inventaires auprès des exploitants, en ayant à cœur la mutualisation et le partage de données.
3) L'intégration systématique de la dimension biodiversité dans des dispositifs déjà existants, comme « Bienvenue à la ferme » ou « De ferme en ferme »...,
4) La mise à disposition d'outils pour les agricuteurs pour communiquer sur leurs actions : création d'une boite à outils de supports pour faciliter la communication.
5) La sensibilisation du consommateur, via la restauration collective, ou en proposant par exemple le panier du mois.
6) L'organisation de journées d'appropriation pour les enseignants.
7) Le déploiement de l'OAB dans tous les établissements scolaires agricoles.

- Les pistes proposées au Ministère dans le cadre de la consultation pour la future SNB 3 ont été remontées suite à la sollicitation faite aux territoires.

1) Le renforcement de la place de la biodiversiré dans les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)
2) La transformation des zones compliquées à cultiver en réservoirs de biodiversité, et la promotion des actions pouvant y être facilement reproduites.
3) Le rétablissement du lien entre production agricole et consommation alimentaire en rendant obligatoire l'explication des labels.
4) La mise en place à l'échelle nationale des secteurs tests de réduction des pesticides avec caisses de sécuriation (reprise du projet régional)
5) L'intégration obligatoire de la formation à la biodiversité, théorique et pratique, dans les formations agricoles, notamment lors de l'installation.
6) La mise à disposition d'outils à destination des agricuteurs pour communiquer avec les citoyens sur leurs actions et valoriser des pratiques favorables à la biodiversité.

Dans le cadre d'Ecophyto, des exploitations « défis » engagent déjà des expérimentations pour réduire les pesticides. Il sera important de les intégrer dans la réflexion et de travailler avec la Chambre régionale d'Agriculture pour la mise en place d'un secteur test. Des travaux menés avec les inspecteurs en service départemental lors de visites d'exploitations peuvent également nourrir la réflexion à mener sur cette même thématique.
Les fédérations de chasseurs pourront aussi être mobilisées. Elles sont investies depuis plusieurs années dans les questions d'agriculture, que ce soit dans le cadre de leurs missions statutaires ou dans le cadre de partenariats : Agrifaune, Hommes er territoires, la CRA...
Le choix d'un territoire suffisamment vaste en Eure-et-Loir serait particulièrement intéressant pour être site pilote, compte tenu de la situation en zone de captage prioritaire d'une grande partie du département.
Les actions proposées concernant les milieux et la réduction des pesticides pourront être complétées par les propositions issues de la coalition végétalisation.
Au regard du calendrier des financements nationaux et européens des actions de réduction des pesticides, un démarrage du projet en 2022 serait le plus pertinent.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Le projet comportant plusieurs axes de travail : qualité des eaux, qualité des sols, niveau de biodiversité, dimension économique..., une large communication devra être faite suffisamment tôt pour permettre aux équipes de recherche de se positionner.

Action 5 – par les membres : un volet alimentation a été ajouté aux dispositifs pédagogiques du Graine et pourrait être valorisé dans le carde de la sensibilisation du consommateur, par la réalisation d'expositions à l'entrée des cantines.

Il est rappelé que toutes les pistes d'actions proposées permettront certes des avancées, mais que l'agriculture est aussi dépendante des modalités de financement décidées par la PAC. L'objectif défini en séminaire est bien d'identifier les axes sur lesquels il est possible de jouer un rôle utile.
Un point d'étape à un an pourrait permettre de valoriser publiquement les avancées des actions entreprises.

Il vous est par ailleurs proposé d'échanger sur la thématique qui pourrait être envisagée pour le prochain séminaire interne. La *mobilisation citoyenne* est largement portée par les structures associatives notamment sur l'EEDD, mais les collectivités membres s'impliquent également sur ce volet ce qui pourrait en faire une thématique qui nous rassemble. Certains membres ont par ailleurs exprimé leur attente vis-à-vis de l'Agence, souhaitant son appui sur comment aller vers les publics, travailler sur les messages et les formats de mobilisation, aborder la biodiversité dans leurs activités...

Cette thématique faisant partie intégrante de la stratégie pluri-annuelle de l'Agence, un groupe de travail sera mis en place à l'automne prochain pour déterminer le positionnement de l'ARB et les modalités de travail collectives envisageables.

La thèmatique de l'eau est également proposée comme sujet pour le prochain séminaire. Elle possède un lien direct avec la mission de la cellule CERCAT, et concerne également le projet life ARTISAN.
La mobilisation citoyenne est un thème très transversal, qui concerne tant les structures d'éducation à l'environnement que les collectivités ou les entreprises. C'est aussi un axe important de la stratégie de l'Agence.

Coalition végétalisation : évolution proposée

A l'occasion des ateliers « Cap sur la COP » organisés par la Région au printemps, l'ensemble des coalitions a été présenté et le thème de la végétalisation s'avère traité par plusieurs d'entre elles. Dans un souhait de bonne articulation entre les différents projets, et afin d'optimiser la production de la coalition ARB, il est proposé une redéfinition des contours du projet.

Le projet proposé, tel que discuté en comité technique, est désormais le suivant :

- A partir d'un état des lieux des supports existants, élaboration d'un guide des réflexes pour végétaliser (au sens large) afin d'accompagner les territoires. L'objectif de cet outil serait de proposer les automatismes à avoir en termes d'aménagement au sein des collectivités (ex : « je dois aménager un nouvel espace : 1/ je pense à protéger le végétal existant > j'adapte la gestion du site 2/ j'utilise du végétal plutôt que des matériaux imperméabilisants... »). Ce guide a vocation à couvrir tout le champ végétal : la haie et ses services rendus, les zones agricoles dont les bordures de champs et de chemins, toutes les strates de végétalisation tant en espace rural qu'en zone urbaine...
- Participation de l'ARB à la coalition portée par l'AFAC Agroforesterie et le PNR Brenne qui va produire une stratégie régionale

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE

Le guide sur la végétalisation prendra en compte également l'entretien et la gestion durable du végétal existant.
Des données quantitatives sur l'amélioration de la végétalisation semblent difficiles à récupérer. En revanche, il est envisagé d'établir une cartographie des haies à l'échelle de la région qui permettra de voir l'évolution.
Les travaux présentés sont un premier pas et seront enrichis par des actions complémentaires dans les 2-3 ans à venir.

4. Questions diverses

- **Prochaines réunions du conseil d'administration** : 21 sept. à 14h, 9 déc. à 14h
- **Prochains comités techniques** : 17 juin à 9h30, 21 oct. à 9h30
- **Intérim à la présidence de l'ARB** par Jean-Noël Rieffel du 1er juillet au 21 sept. (date du prochain CA avec élection présidence)
- **Agenda** :
  - 25 mai : Journée régionale des techniciens de rivières, animateurs territoriaux et gestionnaires de milieux naturels
  - *27 mai : Webinaire « Qualité des masses d'eau superficielles et souterraines en région Centre-Val de Loire » organisé par FNE Centre Val de Loire*
  - 30 mai au 6 juin : Semaine des rivières
  - 10 juin : Evénement TEN à Mesland avec remise des diplômes aux nouvelles collectivités reconnues
  - Jusqu'au 15 juin : Mois de la biodiversité « Naturellement dehors 2021 ! »
  - 15 juin : réouverture de l'appel à candidatures TEN
  - *22 juin : Webinaire « Adaptations de l'agriculture face aux changements climatiques » organisé par FNE Centre Val de Loire*
  - Jusqu'au 30 août : jeu « Raconte-moi ta biodiversité » organisé par l'ARB
  - *3-11 sept. : Congrès UICN à Marseille*
  - 9 sept. : Conférence de Patrick Scheyder au MOBE organisée par l'ARB
  - 2 oct. : participation de l'ARB au village de la science organisé par le MOBE
  - 9-10 oct. : participation de l'ARB à la fête de la science organisé par le BRGM
  - 14-15 oct. : participation de l'équipe au 1er séminaire des ARB en Occitanie (Sète)
  - *17-20 nov. : Congrès des Cen à Tours sur le thème « Le dialogue territorial pour la biodiversité : l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels »*
  - *Nov. : « Université populaire de la biodiversité » organisée par l'OFB avec grand rdv en présentiel à Tours les 26-27/11*
  - Jusqu'au 15 déc. : dépôt des candidatures TEN

  - Dates ARB en cours de détermination :
    - Juillet ou sept. : Atelier cimetière en présentiel pour les collectivités reconnues TEN
    - Sept. : Festival du documentaire pédagogique au cinéma des Carmes
    - Sept. : Webinaire TEN pour toutes collectivités intéressées
    - Nov. : Webinaire « biodiversité et documents de planification » pour les collectivités reconnues TEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 045-200087039-20210923-2021_12-DE